

PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 13 mars 2019

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglo
De Gaillac – Graulhet
Técou – BP80133
81604 GAILLAC CEDEX

Affaire suivie par : Pierre Novella
Téléphone : 05 63 45 62 73
Courriel : pierre.novella@culture.gouv.fr

Objet : Périmètres Délimités des Abords sur la commune de SALVAGNAC
Réf. : PN/EP/2019.107
PJ : 1

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de PLU intercommunal intéressant votre Communauté de Commune Vère Grésigne – Pays Salvagnacois, et en particulier la commune de SALVAGNAC, j'ai l'honneur de vous présenter une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour du château protégé Monument Historique Inscrit (arrêté du 15 janvier 1980), et situé dans le village (voir note de présentation jointe).

Les PDA remplacent les Périmètres de Protection Modifiés dans la nouvelle loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

Cette adaptation permettrait une simplification significative et une meilleure cohérence dans l'instruction des dossiers d'Urbanisme de ce secteur.

Nous restons, bien entendu, à la disposition de vos services et de la commune de Salvagnac pour recueillir les observations éventuelles et ajuster, si besoin, les documents avant l'enquête publique du PLU intercommunal.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick Gironnet

Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État
Architecte de Bâtiments de France



Copie : Monsieur le Maire de Salvagnac

COMMUNE DE SALVAGNAC

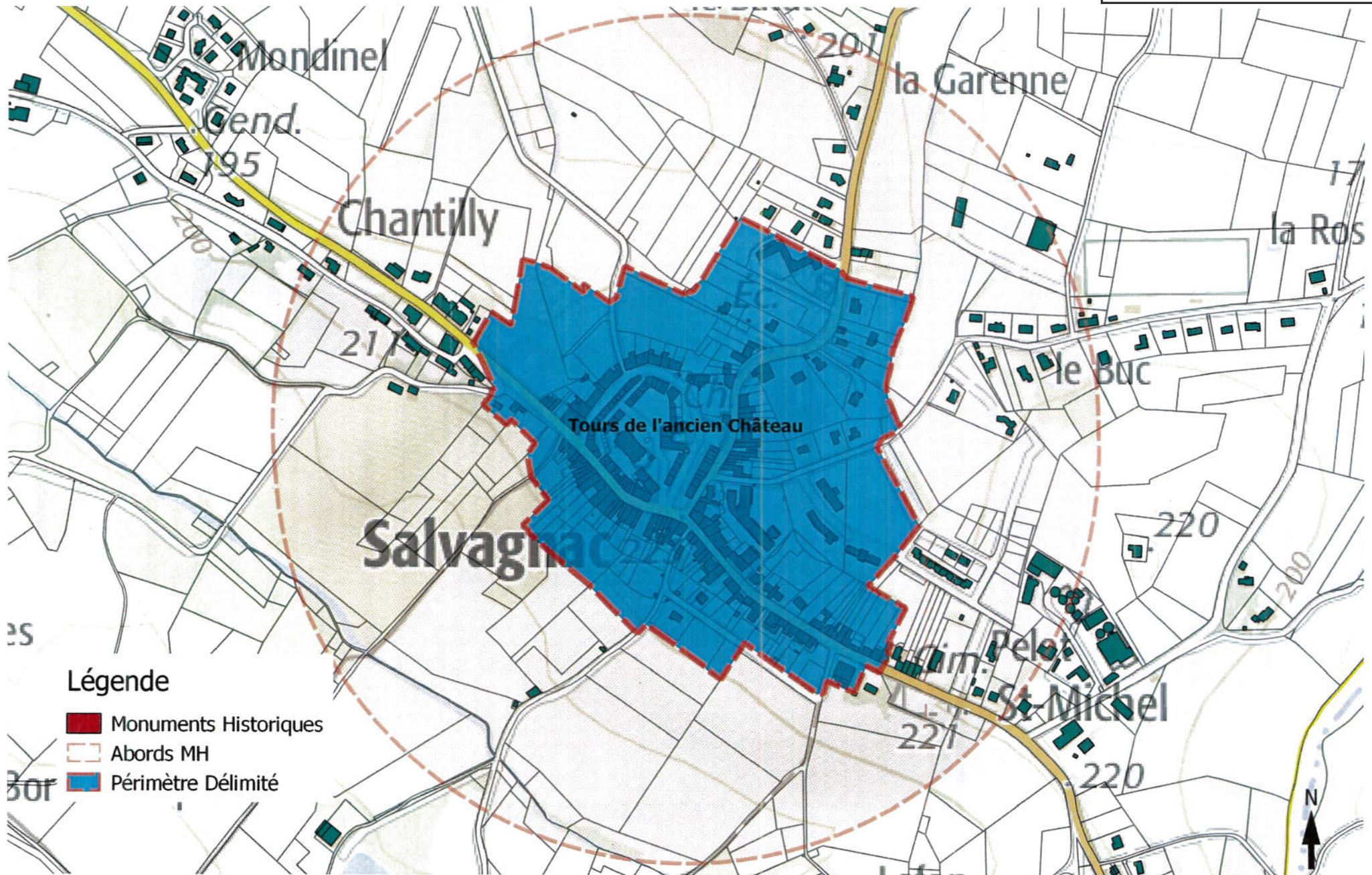
PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 081-200066124-20240513-24_2024DB-AR



Périmètre délimité des abords Ancien Château de Salvagnac



Etude architecturale et paysagère

Introduction

L'étude porte sur la délimitation d'un périmètre délimité des abords de l'ancien château de Salvagnac, édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Elle contient :

- une description du monument historique protégé
- la description de ses abords
- le plan généré à partir de rayons de 500m autour des monuments historiques
- la proposition de périmètre délimité des abords
- la justification du périmètre délimité des abords.

1. la description du monument historique protégé

Le château de Salvagnac est un édifice fortifié, situé dans la commune de Salvagnac, dans le département du Tarn en France et inscrit aux monuments historiques depuis le 15 janvier 1980.

Eléments protégés : Façades et toitures des deux tours (cad. C 271 ancien numéro)

Le château domine le haut du village, au sommet d'une colline. Il a gardé la forme en fer à cheval qui date probablement de sa construction initiale. Les deux tours médiévales, de part et d'autre de la cour, témoignent que l'édifice a été remanié sur les restes anciens. L'aile gauche date du XIXe siècle et est restée sans restauration. Les ailes centrales et de droite des années 1720, sont de style classique. Les façades sont soulignées par des moulures à chaque étage.



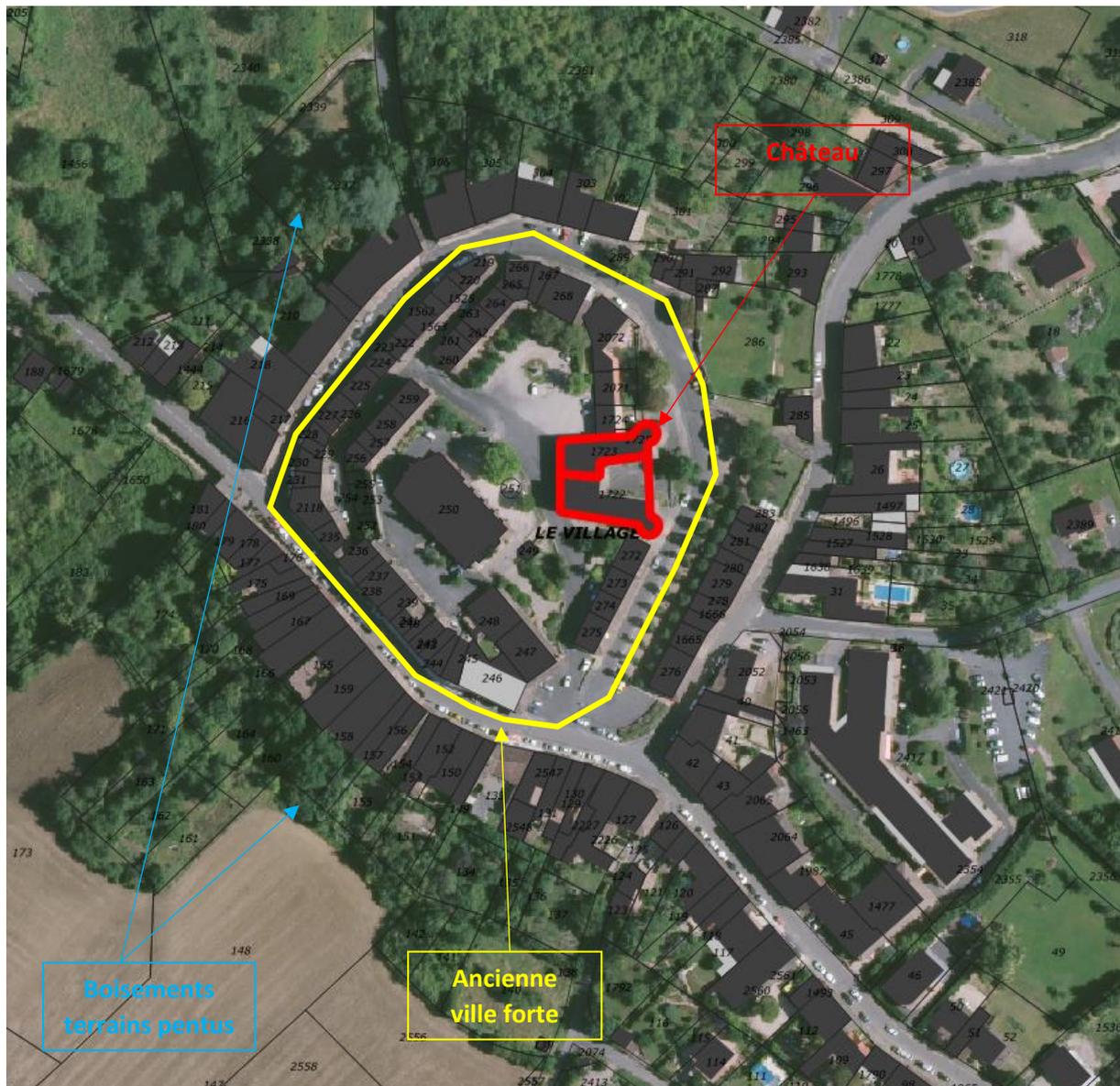
Le château comporte aujourd'hui 2 numéros : C1722 et C1723. Le château appartient à une association.

Extrait cadastral :



2. la description des ses abords

2.1. Ses abords immédiats



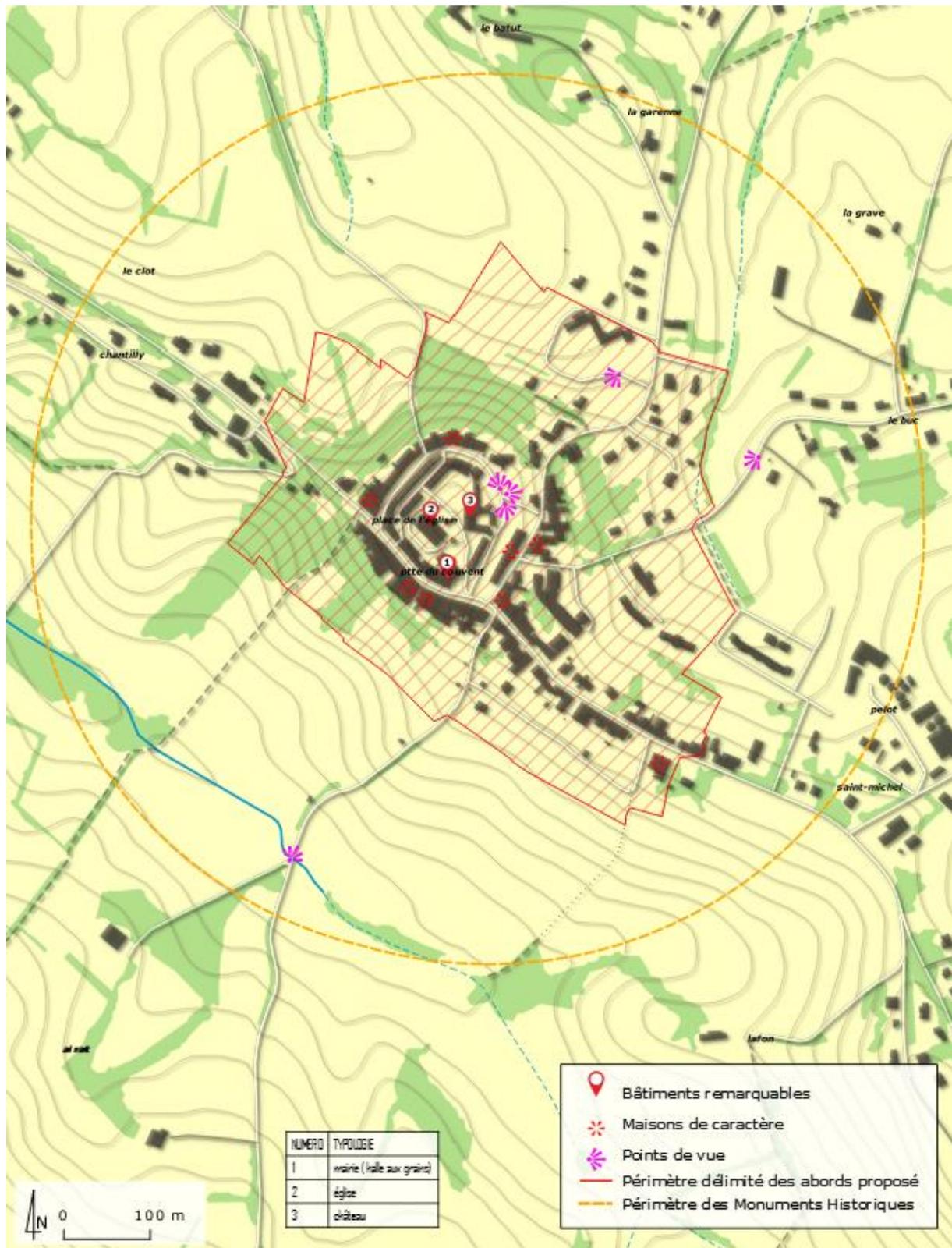
Le site historique :

La ville a été détruite en 1587 lors des guerres de religions.

La carte ci-contre montre le village en 1830 après les premières reconstructions qui se feront à l'extérieur de l'emprise des remparts de l'ancienne ville. Les seuls vestiges de la ville étaient alors le château, les écuries du château l'église, le presbytère attenant et le four banal. Dans les années qui suivirent, l'attribution et la vente de parcelles permirent aux habitants de se réapproprier progressivement le plateau occupé avant 1587 par la ville forte.



2.2. Ses abords plus éloignés



2.3. Analyse du bâti

Le bâti ancien apporte une homogénéité architecturale au village avec des éléments caractéristiques du bâti traditionnel.

L'alignement de belles maisons de la rue des remparts mérite une attention particulière : ces maisons, pour certaines en cours de réhabilitation, constituent un bel alignement du XIX^e siècle encore intact, sans modification ou intervention majeure susceptible de la dénaturer. Il conviendra d'être particulièrement attentif à sa réhabilitation et de sensibiliser les propriétaires à leur patrimoine.

Les matériaux traditionnellement utilisés sont : la terre cuite, la terre crue et le moellon de pierres. On observe souvent un mélange de deux ou trois de ces matériaux sur une même façade. La plupart des façades étaient enduites à la chaux avec, à Salvagnac, la particularité d'offrir une gamme très étendue de coloris : tons chauds des enduits teintés par les sables de pays aux verts, gris et ocres que l'on trouve surtout sur les maisons des faubourgs.

Les encadrements d'ouverture sont systématiquement soulignés : soit par de la brique avec des linteaux en plate-bande ou en pierre soit par une bande de peinture en contraste avec l'enduit. On trouve également des ouvertures avec un arc cintré souvent en briques, rarement en pierres.

On observe certains détails de qualité tels que les corniches ou génoises, ou les ouvertures de greniers aux formes et dimensions variés.

Autres éléments qui participent à l'identité du village : une galerie en bois, une porte cochère, des passages sous les maisons, des bancs devant les maisons, un puits intégré dans le mur d'une maison...

En outre, une des caractéristiques de Salvagnac est l'importante concentration, le long de la Grand Rue, de devantures anciennes qui témoignent d'un passé économique florissant. La plupart de ces commerces étant aujourd'hui fermés, les devantures tombent en désuétude, ce qui crée un sentiment d'abandon qui rejaillit sur l'image de la commune.



Le bâti ancien figure en rose sur l'extrait ci-dessous. Il est important que les réhabilitations respectent l'identité patrimoniale du centre ancien.



3 le plan généré à partir de rayons de 500m autour des monuments historiques

La servitude avant modification est représentée par un cercle de 500 mètres autour de l'édifice.



Périmètre des 500 m



4 la proposition de périmètre délimité des abords

Le périmètre proposé prend en compte les éléments du paysage naturel et urbain ainsi que la topographie du site.

Il s'appuie également sur le zonage du PLU et l'urbanisation existante.

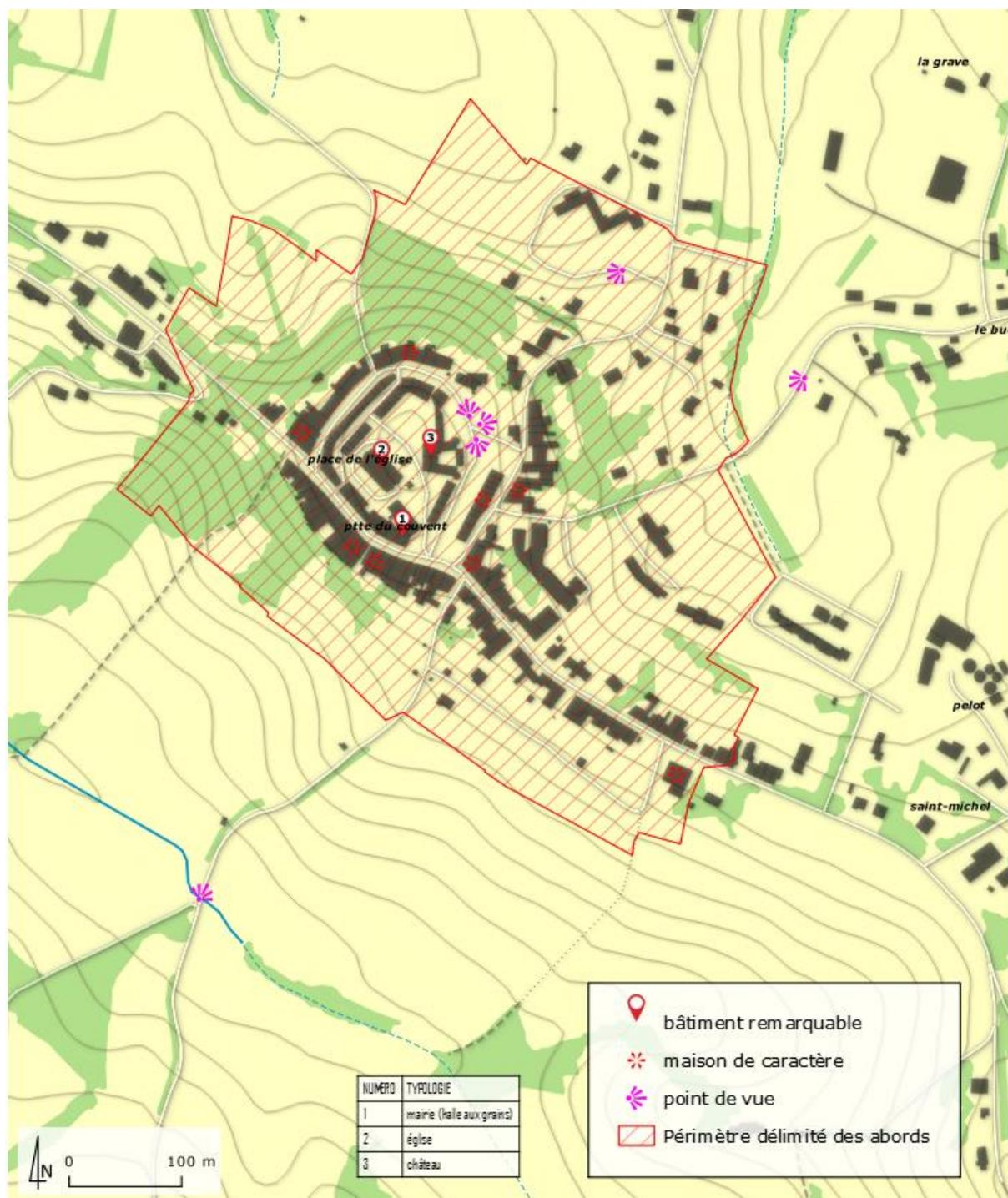


Nouveau périmètre délimité des abords



5 la justification du périmètre délimité des abords.

L'extrait ci-dessous reprend le nouveau périmètre délimité des abords en rouge.



Ce nouveau périmètre prend en compte :

- Les éléments patrimoniaux :

Les maisons de caractères et les bâtiments remarquables sont quasi exclusivement situés dans le noyau historique exceptée celle située à côté du Cimetière qui est englobée en limite Sud du nouveau périmètre.

- La topographie et les points de vue :

Le versant Nord du noyau historique est constitué de pentes fortes plus ou moins boisées de même que la partie Ouest. Ces espaces forment l'identité paysagère et patrimoniale du centre historique.

- La végétation :

La ripisylve du ruisseau borde le site au Nord-Est et assurent une transition paysagère avec l'espace agricole.

- L'urbanisation :

La zone U1 est intégrée au périmètre du fait de la forme urbaine (alignement du bâti aux voies, mitoyenneté).



 Périmètre délimité des abords

La dimension paysagère a conduit à protéger les abords du centre historique situés à l'interface de la zone agricole par une zone Np qui est également intégrée au nouveau périmètre. Une partie des zones U2 et U3 sont intégrées du fait de leur proximité immédiate des abords du château avec une covisibilité importante.

Les vues en direction du château sont essentiellement présente au Nord du château (au niveau de l'école et à l'Est (Le Buc)).



Vue depuis l'école



Vue depuis le Buc